

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE 1919

présenté au Conseil Municipal le 4 juin 1920

PAR

M. Pierre BORDIER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE

1920

Répartition des fonctions et désignation des commissions

Administration générale, secrétariat, finances, état-civil.
— M. BORDIER.

Travaux, routes, voirie, ravitaillement, suppléance d'état-civil. — M. GERVEX.

Police (contraventions et conciliations), écoles, pompes funèbres, cimetière, suppléance d'état-civil. — M. RENAUD.

1. *Commission des routes, travaux, constructions et service du feu.* — MM. GERVEX, MUNDINGER, POUILLE, HARDER, ARGAND.

2. *Commission des finances, taxes et vérification des comptes, écoles.* — MM. RENAUD, FREY-GRANDJEAN, COURVOISIER, RYCHNER, DEMIERRE.

3. *Commission du ravitaillement et office agricole.* — MM. GERVEX, MACHERET, BOISARD, ESTIER, MUNDINGER, HARDER, FREY-GRANDJEAN.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Nommé à la tête de l'administration de notre commune le 25 janvier dernier et entré en fonctions le 7 février, il m'est impossible de donner une appréciation sur l'exercice 1919 dont j'ai à vous présenter le résultat et à la gestion duquel je n'ai pas collaboré. Je me contenterai donc de vous exposer quelques statistiques et quelques renseignements qui résument l'activité de notre ménage communal.

Tout d'abord je tiens à rendre hommage à l'activité de mon prédécesseur, M. Marc Péter, qui fut, pendant près de dix ans, placé à la tête de notre administration communale et y a consacré une grande somme de travail. Il l'a fait bénéficier de ses capacités naturelles, de son intelligence et de ses connaissances juridiques fort utiles. Les habitants de la commune lui ont témoigné leur reconnaissance dans une séance où un souvenir lui a été remis.

Allocations

Il a été alloué les sommes suivantes :

- fr. 10.— à la Croix-Rouge ;
- » 150.— à la sage-femme ;
- » 75.— à la Société des Bains ;
- » 50.— au Comité de la vogue ;
- » 1000.— pour l'amenée de l'eau potable à Sauverny.

Secours contre l'incendie

Nous avons eu à déplorer un sinistre, lequel a complètement détruit la fabrique de céramique de M. Bonifas.

Une bouche à eau a été installée sur le chemin de la Bâtie, à la hauteur du quartier de Richelien ; malheureusement, à l'essai, nous nous sommes aperçu que la pression n'est pas suffisante, le débit peu élevé, de sorte que cette dépense coûteuse (fr. 350.85) ne rendra pas à ce quartier, les services qu'on pouvait en attendre.

Local de gymnastique

Ce local a été, dès le 1^{er} janvier 1920, utilisé par la Société des Amis Gymnastes.

Concessions de tombes

| | | |
|---------------------------------|-------|--------|
| 1 à M. Ruegg..... | fr. | 150.— |
| 2 à M. Gouillon..... | » | 300.— |
| 1 à M. Papis..... | » | 150.— |
| 1 à M. Zobrist..... | » | 150.— |
| 1 à M ^{me} Mange..... | » | 150.— |
| 1 à M ^{me} Muller..... | » | 150.— |
| 1 à M. Méteïn (Verdat).... | » | 150.— |
| | <hr/> | |
| | fr. | 1200.— |

Etat-civil

- 1919 : 17 naissances ;
» 23 décès ;
» 11 mariages.

Ecoles

Pour la première fois les élèves ont bénéficié du prix Adrien Lachenal, institué pour récompenser les plus studieux, et du prix Pierre Bordier, destiné à encourager l'épargne.

— Pas de mutations dans le personnel.

— Il y a encore une diminution sensible du nombre des élèves, comparé à celui de 1914.

— La course scolaire a eu pour objectif « La Dôle ». La Commune a participé aux frais, pour une somme de 200 fr.

Centimes additionnels

Voici leur rendement :

| | | |
|---------|-----|-----------|
| En 1914 | fr. | 30,082.80 |
| » 1915 | » | 31,442.85 |
| » 1916 | » | 31,627.20 |
| » 1917 | » | 32,981.35 |
| » 1918 | » | 32,688.05 |
| » 1919 | » | 34,240.55 |

Leur rendement équivaut au 55% de nos recettes totales ; c'est beaucoup si l'on remarque qu'ils ne sont prélevés que sur *une partie* de la population, celle qui paie déjà les taxes immobilière bâtie et non bâtie, locative, sur domestiques et sur voitures, soit environ 600 contribuables sur 2,000 habitants.

Compte de dépôt

Ce compte avait à son actif, au 31 décembre 1918... fr. 15,487.40

En 1919 il a été fait les versements suivants :

| | | | |
|---------------------------------|-----|-----------|----------------------|
| Service du ravitaillement | fr. | 23,924.55 | |
| Subside de l'Etat..... | » | 6,698.55 | |
| Intérêts..... | » | 338.25 | |
| Boni de l'exercice de 1918..... | » | 11,446.90 | |
| | fr. | 42,408.25 | » 42,408.25 |
| | | | <i>fr. 57,895.65</i> |

Ce compte a servi à payer :

A. En dépenses extraordinaires :

| | | | |
|--|----------------|-----------|--|
| Réfection toiture à l'école..... | fr. | 13,397.— | |
| Achat terrain Cartier..... | » | 1,136.— | |
| Constr. mur | » | 2,522.55 | |
| Balustrade | » | 455.— | |
| Peinture balustrade du dit mur..... | » | 32.10 | |
| Réfection au pont de la Bâtie..... | » | 864.45 | |
| Eboulement au canal (une note de 181 fr. 50 de ce compte sera payée en 1920)..... | » | 1,627.30 | |
| Etudes pour routes, route neuve et élargissement dans le Bourg. (Il y aura encore à payer, en 1920, une facture de 550 fr. arrivée tardive- ment)..... | » | 1,043.50 | |
| Frais de distribution des cartes de pain, lait, fromage, graisse, etc., et vivres à prix réduits..... | » | 1,534.73 | |
| Premier acompte sur frais bureau du ravitaillement..... | » | 29,991.46 | |
| | A reporter fr. | 52,604.09 | |

Report fr. 52,604.09

B. Pour dépassements de crédits
du budget ordinaire :

| | | | |
|-------------------------------|-----|------------|------------------|
| Combustible..... | fr. | 982.— | |
| Chemins..... | » | 4,307.70 | |
| Bâtiments communaux..... | » | 1,023.15 | |
| Salaires des cantonniers..... | » | 268.40 | |
| Divers..... | » | 437,99 fr. | <u>59.623.33</u> |

Il solde donc par un chiffre débiteur de..... fr. 1,727.68
que nous devons à l'Etat.

Fonds de bienfaisance

| | | | |
|--|-----|---------------|--------|
| En caisse au 28 février 1919..... | fr. | 239.66 | |
| A la caisse d'Epargne au 31 decembre 1919..... | » | <u>574.11</u> | |
| | fr. | | 813.77 |

Recettes de 1919

| | | | |
|--|-----|--------------|-----------------|
| Somme trouvée, remise par M. Ger- vex | fr. | 35.— | |
| Dons d'anonymes (1 de 250 et 1 de 1,000 fr.)..... | » | 1,250.— | |
| Don de M. Colli, abandon d'indem- nité..... | » | 2.— | |
| Legs de M ^{lle} Pernet..... | » | 50.— | |
| 50% du tronc de la salle des mariages. | » | 20.— | |
| Recettes diverses..... | » | 15.— | |
| Intérêts de la Caisse d'Epargne.... | » | <u>32.96</u> | <u>1,404.96</u> |
| | fr. | | 2,218.73 |

Recettes de 1919 Report fr. 2,218,73

Dépenses

| | | | |
|-----------------------------------|-----|----------|-----------------|
| Subsides divers..... | fr. | 63.— | |
| Bons de chauffage..... | » | 13.50 | |
| » divers..... | » | 15.— | |
| Passade..... | » | 157.— | » 248.50 |
| Actif net..... | fr. | | <u>1,970.23</u> |
| représenté par : | | | |
| Dépôt à la Caisse d'Épargne..... | fr. | 1,607.07 | |
| En caisse au 28 février 1920..... | » | 363.16 | |
| | fr. | | <u>1,970.23</u> |

Situation financière

| | | | |
|---|-----|------------------|-------------------|
| Emprunt de 1887, solde dû au 28 février 1919.. | fr. | 108,000.— | |
| Remboursé en 1919..... | » | 10,000.— | |
| Reste dû..... | fr. | <u>98,000.—</u> | |
| Emprunt de novembre 1911, solde dû au 31 décembre 1918..... | | | |
| | fr. | 28,520.85 | |
| Remboursé en 1919..... | » | 2,313.20 | |
| Reste dû..... | fr. | <u>26,207.65</u> | |
| Dette totale de la Commune, à fin février 1920 : | | | |
| Emprunt de 1887..... | fr. | 98,000.— | |
| » 1911..... | » | 26,207.65 | |
| Solde débiteur du compte de dépôt..... | » | 1,727.68 | |
| | fr. | | <u>125,935.33</u> |
| Dû au 31 décembre 1918..... | » | 121,033.45 | |
| La dette de la commune s'est augmentée de..... | fr. | <u>4,901.88</u> | |

Je ne vous cacherai pas, Messieurs, qu'en prenant l'administration de notre commune, j'ai eu une vive déception sur sa situation financière. Le compte de dépôts que je croyais exister était transformé en un compte avances.

La somme de fr. 5,000 qui avait été donnée par M. Conty, pour la création d'un nouveau cimetière, avait été absorbée par d'autres dépenses et devra être reconstituée.

Les derniers terrains pour l'ouverture de la nouvelle artère (Favarger-Bartolony) sont encore à payer, soit fr. 5,000 environ.

Nous avons à prévoir la continuation des travaux d'aménagement de cette route.

J'ai trouvé en outre un certain nombre de réparations urgentes à faire, telles que les étendages de lavoir du bourg, une conduite d'eau à y placer, afin de ne pas laisser perdre 3 litres d'eau de la ville.

Nos chemins, dont l'entretien n'est pas compris avec tout le soin que nous désirerions de la part de nos cantonniers, malgré les efforts de plusieurs d'entre vous, ont besoin de réparations urgentes. Enfin la réfection des installations du tir de la Californie, nous occasionnera encore une forte dépense.

Tous ces points m'engagent à vous recommander une prudence extrême dans les propositions de dépenses nouvelles que vous aurez à présenter. Mon impression très nette est que la commune a comme devoir d'entretenir ses bâtiments, ses routes, son réseau de lumière, avant de se lancer dans des créations nouvelles.

Je crois être votre interprète en remerciant spécialement MM. les adjoints Gervex et Renaud, qui ont bien voulu assurer l'interim de la Mairie entre la démission de M. Péter et mon entrée en charges et nos collègues Mundingier, Harder et Pouille qui ont assumé à tour de rôle la surveillance de nos cantonniers.

Je ne doute pas que vous désiriez aussi donner un satisfaction à notre dévoué secrétaire de la Mairie, M. Garcin.

P. BORDIER.

Rapport de la Commission de Vérification des Comptes

MM. RENAUD, RYCHNER, FREY, et DEMIERRE

Un pointage minutieux a été fait de toutes les recettes opérées par la Mairie et des factures qu'elle a payées.

La Commission a reconnu la parfaite exactitude des comptes présentés.

Elle constate que le budget ordinaire a bouclé avec un boni de fr. 3,678.75, sous réserve de la vérification de certains postes des écritures de M. le Percepteur et que le compte de dépôt est éteint. L'Etat a même dû faire à la Commune une avance de fr. 1,727.65.

Le « Fonds de Bienfaisance » a été examiné aussi ; il solde par un avoir de fr. 1,970.23.

Les comptes du Ravitaillement n'ont pas été examinés encore.

La Commission propose de donner décharge à la Mairie pour sa gestion et de remercier tout spécialement le dévoué secrétaire de la Mairie pour son ordre, son exactitude et sa façon scrupuleuse d'accomplir sa tâche.

22 Mai 1920.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser le même jour à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

Les inhumations ne sont pas autorisées entre 11 h. et 14 h.

CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. (Coût fr. 0.50).

Les porte-couronnes sans toiture, de 1 m. 50 de haut, au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

Aucun entrepreneur n'est autorisé à placer un monument (avec ou sans entourage) sur une tombe s'il n'est pas muni d'une déclaration que la famille lui aura remise de la part de la Mairie.

Jardinier Officiel : M. Osbeck Henri.

Fossoyeur Officiel : M. Pichon Albert.

ROULEAU COMPRESSEUR

Le rouleau communal est loué, à raison de 10 fr. par jour.